

Règlement intérieur de l'Association Clermont Poker

1) Adhésion à l'Association Clermont Poker

Sont adhérents de l'Association Clermont Poker, les personnes majeures, non interdites de maison de jeu, acceptées par le Bureau de l'Association Clermont Poker et ayant réglé la cotisation annuelle de l'Association. Une fois accepté, l'adhérent dispose d'une carte de membre qu'il devra posséder à chaque tournoi de l'Association. Les cotisations sont fixées chaque année par le Bureau de l'Association Clermont Poker.

Les inscriptions se font par le biais du site internet de l'Association Clermont Poker, www.clermontpoker.fr, dans la rubrique « Nous rejoindre ».

Conformément à la législation française en vigueur, les tournois organisés par l'Association Clermont Poker sont entièrement gratuits et sans enjeux financiers. Tout adhérent incitant ou proposant, de façon directe ou indirecte, à d'autres adhérents de participer à des parties d'argent sera définitivement exclu de l'Association.

2) Championnat

Le Championnat de l'Association Clermont Poker se déroule sur une saison qui débute le 1^{er} septembre de chaque année et qui prend fin le 31 juin de l'année suivante.

Le nombre de tournois composant le Championnat de l'Association Clermont Poker peut varier d'une saison à l'autre.

Les dates des tournois sont communiquées par le biais du site internet et du forum de discussion de l'Association.

Les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement à chaque tournoi. Le vainqueur du Championnat est le joueur ayant remporté le plus de points durant la saison. La formule de calcul des points est décidée par le Bureau. Elle peut varier d'une saison à l'autre.

La structure des tournois est établie par le Bureau et peut varier d'une saison à l'autre. La structure des tournois est gérée par logiciel informatique.

Un directeur de tournoi sera désigné pour chaque tournoi.

3) Inscription aux tournois

L'inscription aux tournois est strictement réservée aux adhérents de l'Association Clermont Poker. Les inscriptions se font sur le site www.clermontpoker.fr par le biais du forum de discussion de l'Association.

L'inscription d'un adhérent à un tournoi doit se faire au plus tard trois jours avant le début dudit tournoi.

Si l'inscription n'est pas faite dans ces délais, les administrateurs du forum de discussion auront la possibilité de refuser l'inscription de l'adhérent.

Si un adhérent inscrit à un tournoi veut se désister, il doit l'annoncer au plus tard 48 heures avant le début du tournoi par le biais du forum de discussion. Si l'adhérent ne peut le faire dans ce délai, il doit contacter un membre du Bureau ou le directeur du tournoi par téléphone.

Un joueur inscrit, qui ne se présente pas à un tournoi, sans avoir averti le Bureau ou le directeur du tournoi, ne pourra pas participer au tournoi suivant organisé par l'Association. Sauf cas de force majeure, empêchant l'adhérent de se manifester, l'application de cette sanction sera automatique.

4) Déroulement des tournois

Les tournois se déroulent dans la salle de l'Association Clermont Poker. Les organisateurs doivent se présenter une heure avant le début du tournoi et les adhérents inscrits au tournoi doivent se présenter 15 minutes avant.

Les adhérents doivent être munis de leur carte de membre ainsi que d'une pièce d'identité pour entrer dans la salle de l'Association. Les membres du Bureau ainsi que les organisateurs se gardent le droit de refuser l'entrée d'un joueur n'ayant pas sa carte de membre ou une pièce d'identité.

Si un adhérent est absent en début de tournoi, ses jetons sont tout de même mis en jeu et ses cartes sont automatiquement couchées (principe de l'autofold). A l'issue du second changement de blinds, si l'adhérent n'est toujours pas arrivé, il se verra retiré du tournoi, ses jetons et ses cartes sont alors supprimés et il marque 0 point pour le compte du Championnat. Le joueur sera sanctionné et ne pourra pas participer au tournoi suivant organisé par l'Association.

Les règles appliquées pour les tournois du Championnat de l'Association Clermont Poker sont disponibles en annexe 1 du présent règlement.

Les places des joueurs aux tables sont tirées au sort par logiciel informatique. Aucun changement de siège ou de table n'est accepté.

A la fin des tournois, les 5 derniers joueurs présents dans le tournoi sont chargés du rangement de la salle. Si un adhérent ne peut rester, il devra trouver un suppléant ou s'arranger avec les autres finalistes. Tout manquement à cette règle entraînera la perte des points gagnés lors du tournoi.

5) Comportement lors des tournois

Il est demandé aux joueurs d'obéir aux membres du Bureau et aux organisateurs des tournois. Ils doivent respecter les règles de bienséance relatives aux tournois de poker. Tout comportement non approprié comme le dénigrement d'un adhérent, le non respect des règles et du matériel, sera sanctionné par le Bureau.

Les sanctions seront prises en fonction de la gravité du comportement litigieux. Elles sont décidées par les membres du Bureau de l'Association Clermont Poker.

Les sanctions peuvent aller d'un simple retrait de points du Championnat à l'exclusion définitive du joueur. En cas d'exclusion, un adhérent ne peut en aucune façon récupérer le montant de sa cotisation annuelle.

Les règles de bienséance sont définies dans l'annexe 1 du présent règlement.

Tout matériel dégradé par un adhérent doit être remboursé par ce dernier avant le prochain tournoi de l'Association. En cas de non remboursement, le joueur pourra être exclu définitivement de l'Association Clermont Poker.

6) Site internet et forum de discussion

Toutes les informations relatives à l'Association Clermont Poker sont disponibles sur le site internet www.clermontpoker.fr et son forum de discussion.

Les dates des événements, l'heure des tournois et les différents classements sont mis à jour sur les deux plateformes : site internet et forum de discussion. Les adhérents doivent donc se connecter pour y avoir accès.

Les adhérents sont libres de laisser des messages sur le forum de discussion dans le respect des autres adhérents et des lois françaises en vigueur.

Les adhérents peuvent également communiquer entre eux par le biais de messages privés (MP). Les messages destinés à une personne particulière doivent être faits par MP.

Les réclamations, questions personnelles et problèmes doivent être envoyés par MP à un membre du Bureau, exception faite pour les inscriptions et annulation de participation aux tournois, qui se font de façon publique sur le forum de discussion.

7) Comportement sur le forum de discussion

Les adhérents de l'Association Clermont Poker disposent d'un accès réservé pour échanger entre eux. Les auteurs d'abus du système de message privé, de flood (réponses ou messages inutiles) seront sanctionnés par le Bureau.

Sans le moindre avertissement, les modérateurs peuvent supprimer, déplacer et éditer les messages des adhérents.

En cas de problèmes avec un modérateur, l'adhérent doit contacter un membre du Bureau par MP.

Il est demandé aux adhérents d'adopter un comportement correct sur le forum. Tous propos insultants, dénigrants ou contraires aux bonnes mœurs seront supprimés et les auteurs seront sanctionnés.

8) Sanction

Les sanctions sont déterminées dans le présent règlement. Si aucune sanction particulière n'est prévue, les membres du Bureau décident de la mesure à appliquer.

Règlement rédigé en octobre 2008.

L'Association Clermont Poker.

